

Louis Jean, Johnny

De: Flamand, Annie (RTA) <Annie.Flamand@riotinto.com>
Envoyé: 3 avril 2026 08:43
À: Louis Jean, Johnny
Cc: Bélanger, Annie; Durocher, Simon (RTA); Ouellet, Alexandre (RTCMI)
Objet: Rio Tinto | Modification de décret Alma_ Réponse à la demande de précision (dossier 3211-14-008)
Pièces jointes: Bilan 3-ES vs 4-ES_2022 à 2025.xlsx

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Monsieur Louis Jean,

Nous désirons vous remercier, ainsi que l'ensemble de votre équipe, pour le temps accordé et pour votre disponibilité à participer à cette rencontre tenue dans un court délai. Votre collaboration et votre contribution à l'avancement de ce dossier sont grandement appréciées.

Vous trouverez ci-bas les réponses aux questions soulevées, et ce, dans le cadre de la demande de modification du décret d'Alma relative au projet du Centre de billette d'Alma (CBA).

1. Justification de la demande

Le MELCCFP souhaite obtenir une explication plus détaillée des raisons justifiant la demande d'augmentation de la capacité de production à 202 000 tonnes de billettes.

Réponse: L'augmentation de la capacité de production annuelle de 180 000 à 202 000 tonnes de billettes à l'usine Alma vise à mieux répondre à la demande croissante du marché pour des alliages de haute qualité et des produits à valeur ajoutée fabriqués avec de l'hydroélectricité renouvelable. Rio Tinto sera ainsi plus agile et flexible pour répondre à la demande croissante d'extrudeurs nord-américains en produits variés à haute valeur ajoutée, destinés principalement à l'industrie de l'automobile et de la construction. Cette augmentation de la capacité de production a été rendue possible principalement par des gains d'efficacité opérationnelle et technologique. Le projet du centre de coulée de billettes est un élément central de la stratégie de Rio Tinto et constitue un projet clé de développement pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2. Explication relative à la réponse QC-19 – Recirculation des eaux de purge (condition 3 de l'attestation d'assainissement)

Concernant la réponse à la question QC-19, l'initiateur n'a pas précisé pourquoi la condition 3 de l'attestation d'assainissement ne pourrait plus être maintenue ni respectée.

L'explication fournie, selon laquelle « le volume d'eau généré par le CTE sera supérieur au volume d'eau de procédé au CTF », ne semble pas suffisante pour justifier le non-respect de cette condition. Nous demandons à l'initiateur de fournir des précisions supplémentaires quant à cette justification. Le cas échéant, nous vous invitons également à présenter des mesures alternatives permettant de répondre à l'exigence de recirculation des eaux de purge.

Réponse: Rio Tinto s'engage à recycler, tel que le prévoit la condition no 3 de la partie II de l'attestation d'assainissement n° 202502001, une partie des eaux de purge correspondant à un volume journalier moyen annuel de 100 m³/jour d'eau de purge à titre d'eau de procédé. Un relevé des débits mensuels mesurés au point 3-ES (effluent de fonderie) et au point 4-ES sera effectué et les données seront transmises au MELCCFP. À titre indicatif, vous trouverez

en pièce jointe un relevé des débits mensuels mesurés aux points 3-ES et 4-ES pour les quatre (4) dernières années (c.-à-d. 2022, 2023, 2024, 2025).

Nous vous remercions de l'attention portée à ce dossier et demeurons disponibles pour tout complément d'information requis.

Bonne journée

Annie Flamand

Conseillère sénior Environnement | Projets croissance et stratégie
Senior environmental consultant | Growth projects and strategy
RTA Alt. Qc Ops

1955, boulevard Mellon, édifice 100B, Bureau B1515
Jonquière (Québec) G7S 4L2

M +1(418)690-6923

RioTinto

L'excellence en SSEC pour une croissance durable!

Bilan de l'eau recirculée (4-ES) et purgée au CTE (3-ES) de 2022 à 2025 - Usine Alma AP40

	3-ES Débit moyen mensuel rejeté (m3/j)	4-ES Débit moyen mensuel recirculé (m3/j)	Commentaires
janv-2022	30,67	111,49	
févr-2022	34,86	131,66	
mars-2022	31,3	91,38	
avr-2022	26,11	123,16	
mai-2022	41,96	135,31	
juin-2022	54,27	175,76	
juil-2022	15,76	150,14	
août-2022	48,05	143,34	
sept-2022	53,1	119,77	
oct-2022	48	142,61	
nov-2022	44,96	133,63	
déc-2022	44,35	146,15	
janv-2023	38,29	155,48	
févr-2023	41,1	154,37	
mars-2023	44,13	107,39	
avr-2023	45,54	139,88	
mai-2023	49,37	156,97	
juin-2023	39,6	128,09	
juil-2023	33,73	183,34	
août-2023	26,8	134,9	
sept-2023	50,3	1,24	Le volume d'eau recirculé (4-ES) est inférieur au volume d'eau purgé au CTE (3-ES) en raison du projet de nettoyage du bassin de sédimentation 1102.
oct-2023	59,77	72,08	
nov-2023	57,56	22,78	
déc-2023	70,31	80,93	
janv-2024	67,86	160,87	
févr-2024	68,83	154,64	
mars-2024	53,09	127,09	
avr-2024	51,27	172,2	
mai-2024	55,26	121,86	
juin-2024	54,1	113,47	
juil-2024	60,4	131,49	
août-2024	66,16	100,01	
sept-2024	49,45	162,61	
oct-2024	63,29	118,16	
nov-2024	51,68	123,14	
déc-2024	52,06	108,76	
janv-2025	56,15	108,23	
févr-2025	51,62	141,54	
mars-2025	57,78	125,78	
avr-2025	52,83	124,25	
mai-2025	73,37	172,99	
juin-2025	69,13	163,84	
juil-2025	72,6	159,84	
août-2025	64,16	156,93	
sept-2025	53,99	151,32	
oct-2025	60,28	140,3	
nov-2025	51,22	119,52	
déc-2025	29,48	144,15	

50,3322917 130,100833